

Demande de prestations maternité (ou adoption)

Accord du 16 novembre 2018 et ses avenants relatifs aux garanties prévoyance des salariés intérimaires non cadres et cadres.

Réservé aux intérimaires ayant plus de 414 heures de mission dans une ou plusieurs entreprises de travail temporaire à la fin du mois précédant l'arrêt de travail et ayant cotisé à la garantie incapacité de travail, vie privée.

Important

Le début du congé de maternité doit se situer pendant une mission, ou une période de portabilités*.

INTÉRIMAIRE Non cadre Cadre ou **CDI INTÉRIMAIRE** Non cadre Cadre

LA SALARIÉE INTÉRIMAIRE (Merci d'écrire en lettres majuscules)

Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____

N° Immatriculation à la Sécurité sociale _____

Adresse _____ Code postal _____

Ville _____

Email _____ Téléphone _____

Nom de l'Entreprise de travail temporaire _____

Début de la dernière mission _____ Fin de mission _____

Date du congé maternité (prénatal) : _____

Date(s) du congé pathologique (s'il y a lieu) : _____

Date d'accouchement prévue : _____

Nombre d'enfants avant l'accouchement : _____

Nombre d'enfants attendus : _____

Date d'accouchement réelle : _____

Je certifie exacts les renseignements figurant dans la présente demande. Je reconnais avoir été informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part m'expose à des sanctions pénales.

Fait à : _____ Le _____

Signer en écrivant « Lu et approuvé » et en rappelant votre prénom et nom :

NB : le rappel de votre prénom et nom en mentionnant « lu et approuvé » dans le champ réservé vaut signature.

Les pièces à joindre

- L'attestation de salaire de votre employeur ou de Pôle Emploi des 12 derniers mois ;
- le dernier contrat de mission ;
- un relevé d'identité bancaire ou postal ;
- les décomptes d'indemnités journalières maternité versées par la Sécurité sociale ;
- la photocopie du livret de famille s'il s'agit du 3^e enfant ;
- un certificat médical précisant la date présumée de l'accouchement ;
- l'attestation d'inscription à Pôle emploi si le début de votre congé maternité se situe dans le mois suivant la fin de la mission ;
- vos contrats de mission consécutifs si le début de votre congé maternité se situe plus d'un mois après la fin de la mission.

ATTENTION: TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ETRE TRAITE

Suivez le traitement de votre dossier en ligne

En cliquant sur « Mon dossier en bref » à partir de votre espace intérimaire, vous pouvez suivre, étape par étape, l'avancement de votre dossier, avec :


- l'état du dossier (si vous remplissez les conditions pour être indemnisé et si nous avons reçu l'ensemble des documents),
- la liste des courriers qui vous ont été adressés avec les éléments demandés,
- les règlements Intérimaires Prévoyance.

À noter

Pour estimer le montant de vos indemnités maternité de la Sécurité sociale, nous vous conseillons le simulateur sur www.ameli.fr

- * Portabilité conventionnelle: votre congé de maternité débute dans le mois qui suit la fin de votre mission sous condition d'inscription à Pôle emploi.
- * Portabilité légale: votre congé de maternité débute après la fin de votre mission dans la limite de la durée de votre dernier contrat de mission ou le cas échéant, des derniers contrats de mission s'ils sont consécutifs chez le même employeur sans pouvoir excéder 12 mois sous condition d'indemnisation de Pôle emploi.

Contacts

 **Vous avez des questions sur votre régime de prévoyance:**

www.interimairesprevoyance.fr

Utilisez le formulaire contact dans votre espace intérimaire.

 **0974 507 507** (Coût d'un appel local)
du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00.

Vos données à caractère personnel sont collectées et traitées par votre organisme d'assurance, membre du Groupe AG2R LA MONDIALE, dans le cadre de la gestion des garanties dont vous bénéficiez et de l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur, dont la lutte anti-blanchiment, ou l'analyse de vos données, dans le cadre des obligations de conseil nous incombant.

Dans le cadre de ces traitements, vos données sont transmises aux services en relation avec vous et vos ayants-droits, aux membres du Groupe AG2R LA MONDIALE, le cas échéant à ses sous-traitants et à ses partenaires qui interviennent dans la réalisation des finalités énoncées et, enfin, aux administrations et autorités publiques concernées.

Les informations collectées sont nécessaires à la gestion des garanties et services prévus au contrat, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre si ces informations sont mal renseignées.

Vous pouvez demander l'accès aux données vous concernant et leur rectification. Vous disposez, sous certaines conditions, d'un droit à l'effacement et à la portabilité de ces données, ainsi que de la possibilité d'obtenir la limitation de leur traitement. Vous avez également la faculté de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous disposez, en outre, du droit de vous opposer au traitement de vos données conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment à leur utilisation à des fins de prospection commerciale.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier accompagné d'un justificatif d'identité à AG2R LA MONDIALE, à l'attention du Délégué à la protection des données, 154 rue Anatole France, 92599 Levallois-Perret Cedex ou par courriel à informatique.libertes@ag2rlamondiale.fr.

Nous apportons la plus grande attention aux données personnelles, néanmoins s'ils considèrent que le traitement des données les concernant constitue une atteinte à leurs droits, les bénéficiaires disposent de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://www.bloctel.gouv.fr>

Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données personnelles : <https://www.ag2rlamondiale.fr/protection-des-donnees-personnelles>

00003221-230914-01

PENSEZ À VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

 **INTÉRIMAIRES SANTÉ**

La complémentaire santé conçue pour les intérimaires

- Tarif très attractif (avec co-financement de votre employeur)
- Affiliation automatique (après 414 heures de travail)
- Couverture continue, même avec des employeurs différents, sans démarches supplémentaires
- **Maintien gratuit pendant le congé maternité***
- Et jusqu'à 7 mois en cas de chômage ou d'arrêt de travail*

* Voir les conditions détaillées sur le site.



Intérimaires Prévoyance est géré par PRIMA SA - MEMBRE DU GROUPE AG2R LA MONDIALE - Société anonyme d'assurances régie par le code des assurances, au capital de 30.489.803,45 euros, dont le siège social est situé 37 boulevard Brune, 75014 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 333 193 795, et coassuré par APICIL Prévoyance et KLESIA Prévoyance

